POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE DE VIOLENCE

POUR LE BIEN-ÊTRE, LA SÉCURITÉ ET LE RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ!

Ville de Saguenay

Politique adoptée par le conseil municipal de Saguenay le 16 janvier 2008, mise à jour le 4 avril 2023, résolution VS-CM-2023-185.

POURQUOI UNE TELLE POLITIQUE

LA VILLE DE SAGUENAY A À CŒUR

D'OFFRIR À SES CITOYENNES ET CITOYENS UN MILIEU DE VIE SAIN, OÙ IL FAIT BON VIVRE.

Par le biais des organismes qu'elle reconnaît, de nombreux services, activités culturelles, sportives, récréatives, communautaires et de plein air sont offerts. Désirant que ces **milieux soient exempts de tout geste de violence**, des mesures permettant de les prévenir ou d'intervenir de façon adéquate ont été développées pour soutenir les organismes de Saguenay.

PARCE QUE LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, C'EST UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

L'OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Favoriser des milieux de vie sains et exempts de violence aux citoyennes et citoyens qui utilisent les services d'organismes reconnus par la Ville de Saguenay :

- En outillant et soutenant les organismes dans leurs actions pour prévenir les actes de violence;
- En offrant un soutien et une gestion de crise lors d'un événement de violence interne ou externe par l'évaluation de la situation et une recommandation de ressources compétentes, si nécessaire;
- En veillant à ce que l'organisme respecte la ***Politique de prévention et d'intervention en matière de violence***.

LES PRINCIPES DE CETTE POLITIQUE

Elle s'adresse à toutes les personnes fréquentant un organisme reconnu par la Ville de Saguenay. En effet, elles ont droit à un environnement où :

- Tout le monde est respecté tant au niveau de son intégrité physique que morale;
- Les comportements adéquats et civilisés sont promus;
- Il n'y a aucune tolérance envers toute forme de violence verbale, psychologique ou physique ainsi qu'envers le harcèlement et l'agression à caractère sexuel;
- Chaque personne est traitée de façon juste et équitable dans le respect de ses différences, ses forces et ses faiblesses.

CHAMP D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE LORS D'UN GESTE DE VIOLENCE

- Valider que la victime reçoive le soutien dont elle a besoin;
- Voir à ce que la personne ayant posé le geste de violence suive le processus établi;
- Mettre en place des mesures afin de soutenir l'organisme et ses membres à la suite de l'événement.

LA VIOLENCE SE DÉFINIT COMME SUIT [1] :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser, ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

LES FORMES DE VIOLENCE

La violence prend de nombreuses formes. Elle peut être économique ou sociale, mais les formes de violence les plus fréquemment observées sont les suivantes :

VIOLENCE PHYSIQUE	Une personne se voit blessée ou menacée volontairement par une autre personne. Coup de poing, coup de pied, blessure à l'aide d'objet contondant, bousculade et contrainte physique en sont quelques exemples.
VIOLENCE VERBALE	Pouvant prendre la forme de cri ou même de hurlement, elle est très audible ou murmurée. Menaces et insultes en font partie.
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	Vise à atteindre l'estime personnelle d'un individu. Elle se reconnaît par l'humiliation et l'ignorance intentionnelle, notamment. Ce sont des gestes sournois faits dans l'idée de contrôler l'individu.
VIOLENCE SEXUELLE	Selon l'Université d'Ottawa,[2] « tout acte sexuel ou mettant en cause la sexualité, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle d'une personne, qu'il soit de nature physique ou psychologique, qui est commis, qu'on menace de commettre ou qui est tenté contre une personne sans son consentement, y compris l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, l'attentat à la pudeur, le voyeurisme et l'exploitation sexuelle. À des fins de précision, mentionnons que l'agression sexuelle englobe le viol. »
HARCÈLEMENT	Il existe plusieurs types de harcèlement (sexuel, psychologique, etc.), mais tous se définissent comme étant une tentative d'exercer un pouvoir abusif sur une autre personne. Mépris, commentaires de nature raciste ou sexiste en sont quelques exemples.
INTIMIDATION	Toujours selon la *Loi sur l'instruction publique*, le terme intimidation se définit comme suit : *Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.*

[1] Article 13, alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique*, 1988, c. 84, a. 13, c. 19, a. 2.

[2] Université d'Ottawa. (2018). Violence sexuelle : soutien et prévention. Repéré à https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/definitions

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME D'UN ÉVÉNEMENT DE VIOLENCE ?

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 9-1-1

En tout temps, pour se renseigner ou porter plainte, communiquez avec le Service de police au 418 699-6000.

Dans tous les cas, avisez le responsable de l'organisme de la situation vécue.

Pour les organismes, veuillez contacter votre personne-ressource au sein de la Ville de Saguenay afin de l'informer.

INTERPELLEZ LA VILLE DE SAGUENAY LORSQUE DES GESTES DE VIOLENCE SURVIENNENT

Votre organisme s'est engagé à respecter les différentes politiques de la Ville de Saguenay par voie de résolution. Ainsi, dans le cadre de cette politique, tout organisme doit communiquer avec sa personne-ressource attitrée à la Ville de Saguenay lors des situations suivantes :

- Un geste criminel est posé au sein de votre organisme ou implique un de vos membres;
- Vous vous demandez comment intervenir face à une situation de violence;
- Vos interventions ne règlent pas la problématique;
- Vous désirez obtenir de l'information supplémentaire concernant la Politique;
- Vous aimeriez avoir accès à un outil;
- Vous avez des questions relatives à la Politique.

POURQUOI IL EST IMPORTANT DE RESPECTER CELA :

- Parce que la Ville de Saguenay a à cœur le bien-être de ses citoyennes et citoyens et met tout en œuvre pour leur offrir des milieux de vie exempts de violence;
- Parce que toute personne fréquentant un organisme reconnu par la Ville de Saguenay s'attend à ce que les comportements adéquats et civilisés soient promus et que chaque personne soit traitée de façon juste et équitable dans le respect de ses différences, ses forces et ses faiblesses;
- Parce qu'un geste de violence ignoré peut perdurer dans le temps et s'accentuer;
- Parce que les conséquences dans la vie de celles et ceux qui subissent de la violence sont nombreuses;
- Parce que la violence peut être criminelle et qu'elle **NE DOIT JAMAIS ÊTRE PRISE À LA LÉGÈRE**.

L'ORGANISME DOIT S'ASSURER DE L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE EN :

- Nommant une personne responsable[3];
- Respectant la procédure interne établie par l'organisme quant aux mesures à prendre lorsque surviennent des gestes de violence;
- Procédant à la vérification des antécédents judiciaires de toute nouvelle personne embauchée ou bénévole et en assurant le suivi. Il en va de même pour les anciens membres du personnel ou bénévoles;
- Faisant la promotion des gestes de bienveillance, de respect envers autrui et les organismes;
- Valorisant les comportements civilisés et bienveillants (pacifiques et non violents) à tous les niveaux;
- S'assurant que les nouveaux membres du personnel ou bénévoles prennent connaissance des principes de la Politique;
- Prenant connaissance de l'infolettre et en mettant en application les mises à jour de la Politique, le cas échéant;
- Représentant l'organisme aux diverses activités en lien avec la Politique, s'il y a lieu;
- Contactant la personne-ressource[4] de la Ville de Saguenay attitrée à votre organisme à la suite d'un geste de violence;
- S'assurant qu'un rapport d'événement est complété, au besoin;
- Respectant la confidentialité;
- Mentionnant tout changement de personne responsable de l'organisme, et ce, dès que possible.

LA VILLE DE SAGUENAY A DÉVELOPPÉ DE NOMBREUX OUTILS POUR VOUS AIDER À PRÉVENIR LA VIOLENCE ET À INTERVENIR.

CONTACTEZ VOTRE PERSONNE-RESSOURCE POUR EN SAVOIR PLUS!

[3] Note : la personne-ressource de l'organisme est la personne qui a été désignée par son conseil d'administration pour remplir le dossier de l'organisme. Référence : Politique de reconnaissance de la Ville de Saguenay.

[4] La personne-ressource de votre organisme est un membre du personnel municipal travaillant au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

Aucune organisation n'est à l'abri de voir survenir des gestes de violence entre ses murs ou d'en subir les contrecoups.

LES CONSÉQUENCES QUI EN DÉCOULENT SONT GRAVES.

INFORMATION, AIDE ET SOUTIEN

ville.saguenay.ca | 418 698-3200

Ville de Saguenay